



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, FUNFROCK PHILIPPE, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : WURTZ YVES à OSSWALD Nicole - HEITZ PATRICIA à FORLER BRIGITTE

Secrétaire de séance : Christiane HIGI

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 35.

Il informe l'assemblée que Mme PATRICIA HEITZ a donné procuration à Mme BRIGITTE FORLER, que M. YVES WURTZ a donné procuration à Mme NICOLE OSSWALD

Le Conseil municipal désigne Mme Christiane HIGI secrétaire de séance du conseil municipal du 18 septembre 2023.

M. le Maire repousse l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 au prochain conseil suite aux demandes de corrections de M. DIDIER ERATH.

ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE

Le Conseil municipal à l'unanimité élit :

- ALEXANDRE LORENTZ – REPRESENTANT TITULAIRE à la CLECT
- BRIGITTE FORLER – REPRESENTANTE SUPPLEANTE à la CLECT

ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil municipal à l'unanimité élit PATRICIA HEITZ, KATIA HUCKERT, BRIGITTE HUCK, YVES WURTZ, NICOLE OSSWALD à la commission de contrôle des listes électorales.

FIXATION DU TAUX D'INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPALS DELEGUES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 19 voix pour, fixe :

- L'enveloppe indemnitaire globale à un montant de : 64 132,44 €
- Les indemnités pour l'exercice de maire au barème suivant : 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire au barème suivant : 17.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Les indemnités pour l'exercice effectif de conseiller municipal délégué au barème suivant : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice 1027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 19 voix pour, procède au retrait de la délibération n°036/2023 du 26 juin 2023.

MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE RECUEIL DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITES ET PASSEPORTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis positif à la mise en place de la procédure de recueil des CNI et passeports.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX, HORS LOCAUX SCOLAIRES, AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le modèle de convention joint à la délibération
- donne délégation à M. le Maire pour signer celle-ci avec l'ensemble des associations concernées.

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'installation de bornes de recharge à l'usage des véhicules électriques.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 contre (DIDIER ERATH) décide de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h/semaine) pour occuper les fonctions d'agent d'accueil en charge des CNI et passeports et de l'état civil.

ADOPTION DES RATIOS D'AVANCEMENT DU PERSONNEL TITULAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le taux des ratios d'avancement du personnel titulaire à 100 %.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a bénéficié de nouvelles recettes pour un montant de 135.715 € en fonctionnement et 23.000 € en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 contre (DIDIER ERATH) :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour les tarifs 2022 tels que présentés applicables dès le 25 septembre 2023.

REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- L'autorise à signer tous les documents utiles et nécessaires dans le cadre de l'obtention de financement.

La séance est levée à 20 heures 51